



# SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

## PROCÈS VERBAL

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09/04/18** à **18 h 30**

L'an deux mille dix-huit, le 09 avril à 18 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de J. AUBOURG, Maire.

#### **Convocation et affichage : 05/04/2018**

♦ **Étaient présents** : MM Jean AUBOURG. Michel MATHE. Françoise PAIN. Alain FOLLAIN. Françoise RADENEN. François CABOULET. Philippe DAGALLIER. Pierre Emmanuel ARAMBURU. Sophie LEFEBVRE. Frederick VAUSSY. François GOHE. Stéphanie COUFOURIER.

**Absent(s)** : Laure MATHE

**Absent(s) excusé(s)** : Serge MARCASSA. Christine LEVILLAIN. Laurence BRAUN. Corinne JOLLY. Dany MUEL. Olivia FERREIRA

**Pouvoir** : Serge MARCASSA à Michel MATHE

Christine LEVILLAIN à Françoise RADENEN

Corinne JOLLY à Alain FOLLAIN

Dany MUEL à Stéphanie COUFOURIER

Olivia FERREIRA à François GOHE

♦ **Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie COUFOURIER

## COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après la présentation du compte de gestion et administratif Monsieur le Maire quitte la table du Conseil, M. MATHE doyen du Conseil procède au vote.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>	112 947.16 €	993 313.18 €	1 106 260.34 €
<b>Dépenses</b>	185 599.64 €	903 730.01 €	1 089 329.65 €
<b>Résultat de l'exercice</b>			
<b>Déficit</b>	- 72 652.48 €	89 583.17 €	16 930.69 €

Le Conseil Municipal, approuve les compte de gestion et administratif à l'unanimité.

## AFFECTATION DE RÉSULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats CA 2014	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Section investissement	31 485.79 €		-72 652.48 €			-41 166.69 €
Section fonctionnement	185 886.04 €		89 583.17 €			275 469.21 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal, décide d'affecter à l'unanimité, le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017	275 469.21 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP déficit :	41 166.69 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	234 302.52 €
Total affecté au c/1068 :	33 313.92 €
Déficit global cumulé au 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement :	41 166.69 €

#### BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'arrêter le budget primitif 2018, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	1 208 984.52 €	974 682.00 €
002 Résultat reporté		234 302.52 €
Total de la section fonctionnement	1 208 984.52 €	1 208 984.52 €
<b>Section d'investissement</b>	494 115.71 €	535 281.80 €
Restes à réaliser		
001 Solde d'exécution reporté	41 166.09 €	16 585.82
Total de la section d'investissement	535 281.80 €	535 281.80 €
<b>Total du budget</b>	<b>1 744 266.32 €</b>	<b>1 744 266.32 €</b>

#### VOTE DES 3 TAXES

M. le Maire explique qu'en dépit des restrictions apportées aux dotations, la municipalité entend poursuivre les objectifs de modérations fiscales auxquelles elle s'était engagée et propose de maintenir les taux.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité les taux suivants :

Taxes	Taux 2018	Bases prévisionnelles 2018	Produit correspondant
Habitation	<b>10.94 %</b>	1 489 000	162 897 €
Foncière bâti	<b>30.36 %</b>	905 000	274 758 €
Foncière non bâti	<b>60.95 %</b>	35 800	21820 €
			<b>459 475 €</b>

#### **ADMISSION EN NON VALEUR**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a reçu le 16 mars 2018 une demande d'admission en non-valeur de la trésorière des produits communaux irrécouvrables,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Exercice 2013 pour un montant de 1 183.18 €

#### **FACTURATION FRAIS ENTRETIEN DE LA RÉSIDENCE SAINT-JACQUES AU CCAS**

Monsieur le maire expose au conseil que depuis la construction de la résidence Saint-Jacques, l'entretien des espaces verts et les petites réparations dans les logements sont effectués par le personnel municipal sans aucune contrepartie du CCAS.

Le Conseil d'Administration du CCAS a accepté la mise en place un forfait d'entretien pour un montant mensuel de 500 € soit 6 000 € annuel.

Cette somme représente une moyenne annuelle de 3h de travail par semaine par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil, accepte à l'unanimité :

La mise en place d'un forfait annuel de 6 000 € pour l'entretien des espaces verts et les petites réparations au sein des logements de la résidence.

Ce forfait prendra effet au 01 janvier 2018 et sera mandaté par la commune pour le CCAS chaque année.

#### **SIEGE TRAVAUX RUE DUQUESNE**

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public rue Duquesne.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillé dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 1 000 €
- en section fonctionnement : 0 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par la SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité :

Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

### **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que L'article D411-1 du code de l'éducation prévoit que dans chaque école il y a un conseil d'école auquel participent deux élus : d'un part, le maire ou son représentant et, d'autre part, un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2,

**VU** l'article D411-1 du code de l'éducation relatif à la composition du conseil d'école,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le conseil municipal de désigner un conseiller municipal délégué aux affaires scolaires pour siéger au conseil de l'école Jules Renard,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, décide de désigner :

- Madame Françoise PAIN comme déléguée aux affaires scolaires pour représenter la commune au sein du conseil de l'école Jules Renard pour la maternelle et l'élémentaire.

### **Communications diverses**

M. le Maire donne les informations suivantes :

La RD132 sera fermée du 01 au 11 mai 2018 en raison de travaux effectués par la Métropole Rouen-Normandie.

La signalisation au sol sur la RD 313 sera faite lorsque les conditions météorologiques seront plus clémentes.

Prolongation de notre cheminement piétonnier sur la RD313 vers les habitations dans la côte d'Elbeuf par la métropole Rouen-Normandie.

Un diagnostic au printemps et en été sera effectué à la mare des Écameaux concernant la vie aquatique et la flore dans le but d'une réhabilitation.

### **Tour de table**

Mme Françoise RADENEN informe que le prochain bulletin va paraître cette semaine.

M. Alain FOLLAIN avertit qu'à compter du 18 avril l'éclairage public sera coupé toute la nuit sauf le samedi pour les contrôles de gendarmerie.

M. François CABOULET signale que le coffret électrique du stade de football est ouvert.

M. le Maire va informer la Communauté de Communes.

La séance est levée à 20h00.